

Partie 1 - RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

1. Horaire

Du lundi au vendredi
De 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
Fermé le mercredi

2. Attitudes

Le silence (portables éteints; conversations à voix basse lors des travaux de groupe)
Le respect du classement en rayons
L'absence de boissons et de nourriture
Le dépôt des effets personnels (manteaux, cartables,...) à l'entrée du local
Le respect des règles du droit international de propriété intellectuelle - droit d'auteur
Sont **REQUIS** dans ce lieu **RESERVÉ** au travail de recherche et à l'étude.

3. Inscription / conditions d'accès

Le lecteur extérieur inscrit ses coordonnées au registre visiteur et l'objet de sa requête. Celle-ci peut être soumise à l'appréciation de la direction. Seule la consultation sur place des ouvrages lui sera accordée.

Tout usager de la bibliothèque est censé avoir pris connaissance du présent règlement.

4. Conditions d'emprunt

Le prêt est gratuit. Il est consenti pour une durée d'une semaine et est renouvelable en fonction des desiderata de l'emprunteur et de la gestion du service. Attention : les périodiques et les TFE sont à consulter sur place.

Les documents empruntés doivent être restitués spontanément dans le délai prescrit. Tout dépassement fait l'objet d'un rappel (valves – mails - téléphone) et d'une amende calculée à raison de 0,05€ par document, par jour de retard. Plusieurs retards consécutifs jugés non valables seront sanctionnés par une exclusion du service prêt.

Aucun prêt nouveau n'est consenti à un lecteur tant qu'il n'est pas en règle avec le service.

Le prêt est personnel. Les échanges de documents entre étudiants engagent la responsabilité de l'emprunteur.

L'utilisateur qui perd ou détériore un document est tenu de le remplacer à ses frais.

En fin d'année scolaire, tous les documents empruntés doivent être rentrés à la bibliothèque à la date annoncée par un affichage ad hoc. L'étudiant qui n'est pas en ordre lors des proclamations ne peut disposer ni de son bulletin ni de son attestation de réussite.

5. Ordinateurs

L'étudiant utilise son login & mot de passe pour établir sa connexion au réseau. En cas de problèmes de connexion, le technicien informatique se tient à votre disposition. En fin d'utilisation, il est obligatoire de refermer sa session.

Le technicien-informatique de l'établissement peut être contacté pour résoudre tout problème technique.

Tout acte pouvant nuire au bon fonctionnement du matériel et des ressources informatiques (modification des installations, insertion et propagation de virus, stockage abusif d'informations, téléchargements, ...) est strictement interdit.

L'accès à internet est réservé à la recherche documentaire.

Tout internaute est appelé à respecter les règles du droit international de propriété intellectuelle - droit d'auteur.

Tout abus sera sanctionné par un retrait à la connexion – réseau et toute dégradation du matériel constatée sera à charge de l'utilisateur.

Collections :

- Livres
- Périodiques
- Travaux de fin d'études
- Dossiers
- DVD / CD
- Posters

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront soumis à l'appréciation des bibliothécaires et de la direction.